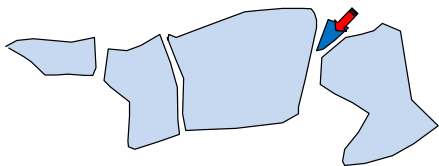


# A APPMA BELFORT-BAVILLIERS LA DOUCE SAVOUREUSE



## Carpière des Enfants

- 1) L'action de pêche dans cet étang est soumise à la réglementation générale, loi pêche, arrêtés, décrets, etc...
- 2) Seuls les enfants de **moins de 12 ans**, munis d'une carte de **pêche découverte** sont autorisés à pêcher sur cet étang.
- 3) Chaque enfant doit être accompagné d'une personne adulte.
- 4) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la carpière sera ouverte à la pêche tous les jours.
- 5) L'action de pêche par les adultes doit **se restreindre** à des actions d'aide, de démonstration et de pédagogie pour l'enfant.
- 6) Il s'agit d'un plan d'eau pour satisfaire la pêche pour les enfants.
  - a. L'alevinage doit permettre aux enfants de prendre des poissons : limiter vos prélèvements, inciter la pratique du no-kill, éduquer le respect des poissons et des milieux,
  - b. C'est l'enfant qui pêche et non l'accompagnant,
  - c. La pêche se pratiquera avec une canne à pêche,
  - d. Respecter les interdictions (date de pêche du carnassier, nombre de prise, taille réglementaire ...).

**Ce plan d'eau se veut avant tout un lieu d'éducation et d'apprentissage des techniques de pêche et du respect des milieux.**

**Il serait déplorable que son usage en soit détourné. L'accompagnant doit montrer l'exemple plus que tout.**

**Ce plan d'eau n'est pas un réservoir à poisson, ou sous prétexte d'emmener son enfant à la pêche, on vient chercher sa friture pour le dîner.**

**Merci de respecter ce lieu qui fera de nos bambins de futurs pêcheurs responsables et respectueux d'une pêche durable.**